

et se sentait très bien. D'autres députés sont au courant de ce produit et pourraient en vanter l'excellence; il semble bien que cette question mérite d'être examinée sincèrement et attentivement. C'est ce que je demande au ministre.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** J'espère que la Chambre appuiera l'amendement présenté par le député de Greenwood (M. Macdonnell). Si certains honorables vis-à-vis avaient des doutes, il y a un mois, lorsque la taxe de vente a été majorée de 25 p. 100, les déclarations publiées depuis par la Trésorerie ont certes dû dissiper ces doutes.

Dans son exposé budgétaire le ministre des Finances a proposé le prélèvement d'impôts destinés à assurer, selon lui, un excédent de 30 millions. Or les chiffres du mois d'avril montrent un résultat ahurissant. Toutes les dépenses ayant été acquittées pour ce mois-là, le premier mois de l'année financière, le ministre peut faire état d'un excédent de \$121,520,000 soit de fait quatre fois en un mois le surplus prévu pour toute la période de douze mois. Il ne suffit pas que le ministre des Finances nous dise que cela peut changer avant la fin de l'année. Pour moi, je vois là un exemple tout à fait éloquent du genre de prévisions budgétaires sur lesquelles le ministre des Finances a établi ses calculs et qui font qu'il a demandé à la Chambre d'autoriser le prélèvement d'impôts considérablement alourdis, notamment de ceux qui appartiennent aux catégories les plus détestables, compte tenu des temps où nous vivons, des impôts qui augmenteront le coût de la vie pour ceux qui sont déjà les moins aptes à y faire face, des impôts qui, d'ailleurs, méritent le reproche de tirer, en fin de compte, des goussets du consommateur, plus qu'il n'en parvient au Trésor public sous forme de rentrées fiscales.

Comparons ces chiffres à ceux du premier mois de l'an dernier. En considérant ces chiffres, n'oublions pas que la plupart des augmentations d'impôts dont il est question aux résolutions budgétaires, et dont une partie est prévue au projet de loi dont nous sommes saisis, n'étaient pas entrées en vigueur en avril. Donc, les chiffres de ce mois-là ont trait à des impôts prélevés surtout à des taux analogues à ceux qui avaient cours durant l'année financière terminée le 31 mars dernier. Bref l'augmentation des impôts—même des impôts indirects—se manifeste bien peu, dans les chiffres dont je vais parler. Quant aux augmentations de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, elles n'entrent pas en vigueur avant le 1<sup>er</sup> juillet.

La date d'entrée en vigueur de quelques-uns de ces impôts mérite qu'on s'y arrête. Évidemment, les gens ne s'apercevront pas trop de ces impôts parce qu'ils resteront cachés. Voilà une raison pour laquelle le Gouvernement aime les impôts comme la taxe de vente et la taxe d'accise, qu'il a relevées aussi considérablement. Elles sont occultes et les gens qui les acquittent ne s'en aperçoivent pas trop. Ils se rendent bien compte qu'ils acquittent un impôt comme l'impôt sur le revenu. Le Gouvernement a donc prévu que ces relèvements des impôts directs, dont les gens seront très conscients, n'entreront en vigueur que le 1<sup>er</sup> juillet. C'est peut-être par une simple coïncidence, monsieur l'Orateur, que quatre élections complémentaires auront lieu au Canada le 25 juin, juste six jours avant l'entrée en vigueur de ces relèvements des impôts directs.

On trouvera aux pages 1502 et 1503 de la *Gazette du Canada* du 26 mai 1951 les chiffres relatifs au mois d'avril, dont je vais maintenant parler. Nous constatons que, du côté revenu, les recettes du ministre ont augmenté pour chaque poste sauf deux, pour avril de cette année par rapport à avril de 1950.

Tout d'abord, les droits de douane perçus à l'importation ont augmenté. Je vais me contenter de citer les chiffres approximatifs, en millions de dollars. De 14 millions ils sont passés à 28 millions; c'est-à-dire qu'ils ont doublé. Les droits d'accise sont maintenant de 17 millions tandis qu'ils étaient de 14 millions de dollars. Les taxes d'accise ont augmenté de 13 millions à 24 millions de dollars. Les impôts sur le revenu des particuliers sont fort majorés. Les déductions à la source sont passées de 12 millions à 26 millions. Les autres perceptions, c'est-à-dire, d'impôts sur le revenu de particuliers, ont augmenté de 37 à 44 millions. Les impôts sur les sociétés commerciales sont passés de 38 millions à 60 millions. Les droits successoraux ont un peu diminué; de 5 millions qu'ils étaient en avril 1950 ils sont tombés à \$3,500,000 en avril 1951. Les recettes provenant d'impôts divers ont augmenté de \$10,000 à \$21,000. Les recettes de la poste sont passées de 6 millions et demi à 7 millions de dollars. Dans les revenus de placements il y a légère diminution: de \$3,600,000 à \$3,500,000. Les diverses recettes non fiscales sont passées de \$320,000 à \$601,000. Les recettes globales ordinaires sont maintenant de 217 millions tandis qu'elles étaient de 147 millions de dollars. Les recettes spéciales ont diminué et le montant des recettes qui était de 166 millions en avril 1950 est de 218 millions en avril 1951.